# 

* Datum : 23-07-2008
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2008768365
* Auteur :

Justice de paix du canton de Seraing
Suite à la requête déposée le 30 juin 2008, par ordonnance du juge de paix du canton de Seraing, rendue le 10 juillet 2008 :
Constatons que Gos, Angéline Rosalie, de nationalité belge, née le 23 février 1925, à Seraing, pensionnée, veuve, domiciliée avenue Davy 15/4, 4100 Seraing, résidant au Centenaire, avenue du Centenaire 400, à 4102 Ougrée, n'est pas apte à assurer la gestion de ses biens.
Désignons Me Jean-Pascal d'Inverno, avocat, dont les bureaux sont établis à 4120 Neupré, rue Bellaire 19, en qualité d'administrateur provisoire, avec les pouvoirs prévus à l'article 448bis, c, du Code civil. L'administrateur exercera la gestion des comptes bancaires, dossiers, titres et coffres-forts ouverts au nom de la personne protégée dans les conditions et limites prévues aux dispositions particulières de la présente décision.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Francine Beaudinet.